



Commune de Pouilley-Français

Code INSEE : 25466

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe

*Schéma des réseaux d'eau et d'assainissement
et des systèmes d'élimination des déchets,
existants ou en cours de réalisation*

Approbation du PLU03 février 2017

Mise à jour n°108 juillet 2024

Commune de
POUILLEY-FRANÇAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

**5.2. Schéma des réseaux d'eau et
d'assainissement et des systèmes d'élimination
des déchets, existants ou en cours de réalisation**

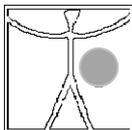
Note relative aux réseaux et au système d'élimination des déchets.

Pièce n° 5.2.3.

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
le 27.11.15

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
le 03.02.17

INITIATIVE, Aménagement et Développement



4, passage Jules Didier - 70 000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
e.mail : initiativead@orange.f

REVISIONS - MODIFICATIONS - MISE A JOUR

1) Eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) créé en 1946. En 2003 le syndicat décide de sécuriser ses besoins en eau potable en effectuant d'importants travaux permettant une interconnexion avec la ville de Besançon. Actuellement le Syndicat compte 49 communes adhérentes (9 en HAUTE SAONE, 7 dans le JURA et 33 dans le DOUBS) pour 10 200 abonnés. La population desservie représente 22 621 personnes pour une superficie de superficie de 270 km².

Le syndicat vend également ponctuellement de l'eau en secours à Marnay(70), SIE de Monmirey-Le Château(39), SIE de Grandfontaine(25), Saint-Vit (25) et Chauvenne(25).

Le syndicat s'administre en régie directe.

Le Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon puise son eau dans trois ressources différentes :

- Une nappe d'accompagnement de l'Ognon à Chenevrey, profondeur 8 m ;
- Une nappe profonde à Courchapon, profondeur 30 m ;
- Une nappe d'accompagnement du Doubs à Saint Vit, profondeur 8 m.

Pouilley-Français est alimenté par 3 captages de la nappe alluviale du Doubs à Saint-Vit. L'eau avant traitement subit un traitement au chlore gazeux. Une fois filtrée, désinfectée, l'eau est pompée vers les châteaux d'eau et les réservoirs, construits sur les points les plus hauts : Chemaudin notamment d'une capacité de 4000 m³.

La qualité de l'eau est appréciée par l'ARS en suivant les paramètres portant sur la qualité organoleptique, la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux, des substances indésirables, des substances toxiques, des pesticides et produits apparentés, la qualité micro-biologique.

Les prélèvements sont faits par l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté (ARS) qui en délègue une partie au CHU Minjoz.

La conclusion générale de l'ARS sur la qualité de l'eau en 2012 est que celle-ci présente :

- une bonne qualité microbiologique
- une bonne qualité organoleptique
- un caractère proche de l'équilibre calcocarbonique (eau ni entartrante, ni agressive).

Le syndicat assure un contrôle interne hebdomadaire de la qualité de l'eau en plusieurs points du réseau. Ce plan de contrôle est renforcé en période estivale.

50% des canalisations du syndicat ont moins de 20 ans, ce qui met en avant l'effort important de renouvellement des dernières années. Il permet aussi de constater que les moyens financiers pour le renouvellement annuel doit se situer entre 1000 000 et 1 500 000 euros, ce qui est le rythme actuel.

Le rendement net du réseau est de 82.14% est considéré comme étant un très bon rendement pour un réseau en milieu semi-urbain et rural. (400 kms de canalisations). Le décret du 27 janvier 2012 prévoit un rendement minimum de 70% pour les communes rurales.

Les captages de Saint Vit bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique révisés en 2012. Ces périmètres ne concernent pas le territoire de Pouilley-Français.

L'exploitation du puits P2 a été arrêtée faute de pouvoir protéger efficacement la ressource d'une éventuelle pollution du ruisseau. Pour assurer une sécurité d'exploitation, le syndicat a réalisé un nouveau puits P4. Par ailleurs, le périmètre des puits de Saint Vit fait l'objet de mesures « agro-environnementales qui sont prises pour limiter l'utilisation des engrais azotés et interdire l'utilisation des pesticides sur le périmètre de protection rapproché mais aussi de favoriser des pratiques culturales respectueuses de l'environnement. La chambre d'agriculture contrôle par des analyses ces bonnes pratiques.

L'arrêté préfectoral du 7 mars 2012 déclarant des captages d'utilité publique autorise un prélèvement maximal de 670 m³/h et 13 400 m³/j.

Selon les données du syndicat pour 2014, les puits de Saint-Vit alimentent 17 000 personnes (soit 30 communes) avec une consommation de 3 700 m³/jour. La marge disponible pour ces puits représente donc 9 700 m³/j. L'alimentation en eau potable n'est donc pas un facteur limitant car la population desservie par les puits de Saint-Vit peut doubler sans poser de problème d'alimentation pour le syndicat.

A noter que sur l'ensemble du syndicat, en 10 ans, la population desservie a augmenté de 25%.

2) Assainissement

L'assainissement collectif est de la compétence communale. La commune dispose d'un système d'assainissement collectif pour l'ensemble de la partie agglomérée. Il est composé d'un réseau de collecte séparatif et d'un système de traitement des eaux usées (rhizosphère) d'une capacité de 950 EH mis en service le 1er août 2011.

La population raccordée en 2014 étant de 750 habitants, il subsiste actuellement une marge de 200 habitants.

Le SIEVO est chargé du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) depuis 2011. Celui-ci a pour mission de s'assurer que les eaux usées des installations individuelles sont correctement dépolluées et compte parmi ses abonnés environ 500 installations non raccordées à l'assainissement collectif.

Le SIEVO contrôle les installations d'assainissement, aussi bien lors de constructions neuves que pour les habitations existantes. La vérification porte sur la conformité du dispositif (norme DTU 64-1), mais aussi sur son entretien et son bon fonctionnement.

A Pouilley-Français, 16 constructions ne sont pas reliées au réseau collectif d'assainissement et contrôlées par le SIEVO. Ces constructions se situent à l'aire du bois de Servolle, au vestiaire du stade, chemin de la Mignonne, route de Dole et hameau de Candart, rue des Genévriers et Combe aux jardinets.

La commune dispose d'un zonage d'assainissement approuvé par délibération du 26 mars 2004. Ce zonage d'assainissement a été révisé afin de le rendre conforme au zonage du PLU. Il est fourni en annexe du PLU.

3) Ordures ménagères

La communauté de communes du Val Saint-Vitois exerce les compétences suivantes :

- collecte des ordures ménagères ;
- collecte des déchets recyclables ;
- collecte du Verre.

Les autres compétences sont gérées par le SYBERT de Besançon, à savoir :

- compétence déchetteries ;
- compétence traitement des déchets recyclables (tri) ;
- compétence traitement des ordures ménagères (incinération) ;
- compétence compostage individuel ;
- compétence réhabilitation des décharges.

Les 16 communes font l'objet d'une collecte en porte à porte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables. Toutes ces collectes sont effectuées par un prestataire : les établissements NICOLLIN situés à Corcelles Ferrières.

Des points d'apports volontaires pour le verre (49 containers à verre) sont répartis sur les 16 communes assurant le tri sélectif. Ces 49 colonnes d'apports volontaires sont collectées par les établissements SOLOVER de Chalons sur Saône.

Le type d'habitat concerné est essentiellement de la maison individuelle, sauf pour la commune de Saint Vit, pour laquelle de nombreux collectifs sont présents.

Le gisement total d'ordures ménagères sur la zone desservie par les collectes séparatives est pour l'année 2012, avec une population de 9 702 habitants de :

- ordures ménagères : 1864 tonnes soit 192 Kg/habitant/an qui sont incinérées à l'usine d'incinération de Besançon,
- collecte sélective (TRI) : 703 tonnes soit 72 Kg/habitant/an,
- collecte du Verre : 510 tonnes soit 52 Kg/habitant/an.

La CCVSV bénéficie de 4 déchetteries-relais et de deux déchetteries sur son périmètre. Ces déchetteries ont été créées pour offrir un service basé sur la proximité pour les habitants, afin de limiter les longs trajets en voiture et les difficultés liées au transport de déchets. La compétence déchetterie est gérée en intégralité par le SYBERT.

La déchetterie relais de Pouilley Français est localisée à proximité de la voie ferrée. Elle a été ouverte en 1999 et dessert une population de 977 habitants. Il est envisagé sa fermeture à court-moyen termes.

Le système de collecte et de traitement des déchets est aujourd'hui bien organisé et ne génère aucun problème particulier. Du fait des diverses actions de sensibilisation mises en place, le tonnage par personnes des ordures ménagères incinérées est en baisse.

Un ancien site de décharge se localise au « Bois des Ages ». Ce site a été ouvert en 1970 et a reçu des ordures ménagères jusqu'en 1980 puis on utilisation s'est limitée à recevoir des déchets inertes et des déchets verts jusqu'en 1998. A partir de cette date le site a été couvert et nivelé.

Le volume de dépôt est modéré et les déchets recouverts reposent sur un substratum marneux, peu perméable qui limite les infiltrations vers la nappe. Celle-ci est estimée à une vingtaine de mètres de profondeur et n'est pas exploitée à moins d'un kilomètre de l'ancienne décharge. Un ruisseau coule à une dizaine de mètre du site qui est isolé, dans un bois. L'impact paysager de la décharge est nul. Le conseil général dans le cadre de son recensement des décharges a estimé que ce site ne nécessitait pas de travaux de réhabilitation. Ce site est classé dans la catégorie de risque global C.

* * *

Département du Doubs

COMMUNE DE
POUILLEY-FRANÇAIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.2. Schéma des réseaux d'eau et d'assainissement et des
systèmes d'élimination des déchets, existants ou en
cours de réalisation

Extrait du zonage d'assainissement

Pièce n° 5.2.4.

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
le 27.11.2015

Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
le 03.02.2017

INITIATIVE Aménagement et Développement



Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m 250 m

"Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012 "
Plan cadastral actualisé en avril 2012

